

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 2 NOVEMBRE 2011 à 20h30**

Madame le Maire fait part à l'assemblée de la disparition de la taxe locale d'équipement et de la mise en place de la taxe d'aménagement. Après étude des diverses possibilités, il est décidé de fixer la taxe d'aménagement à un taux de 3%. Outre les exonérations prévues par la loi, la commune exonère totalement les logements sociaux, les résidences principales bénéficiant du prêt à taux 0% et les commerces de détail d'une superficie inférieure à 400 m<sup>2</sup>.

Mr FARGUES rend compte des propositions de la commission des finances pour l'emprunt de 120 000 €. Après sollicitation auprès de 3 banques, seul le Crédit Agricole a répondu. Le conseil municipal décide d'un emprunt de 120 000 € remboursable sur 15 ans au taux de 4.77 %. L'assemblée se prononce favorablement pour la décision modificative N°4.

Madame le maire rend compte du rapport du commissaire enquêteur sur le projet de PLU et de la réunion de la commission avec la SOGREAH et l'ADACL. Au cours de cette réunion, les demandes de mise en constructibilité dans des zones non ouvertes à l'urbanisation n'ont pu être prises en compte, des modifications ont été retenues dans les zones urbanisables. Celles-ci seront traduites par la SOGREAH dans un document modifié.

Le Conseil municipal prend connaissance de l'estimatif établi par le bureau PARTEC'ETUD pour la rénovation de la toiture des salles de Péricon (montant 43 528 € HT). Il est décidé de solliciter la dotation d'équipement des territoires ruraux 2012 pour ce projet.

Mr BOUET présente au Conseil municipal l'enquête publique sur l'extension des carrières sur la commune de St Geours d'Auribat. Ceci ne suscite aucun commentaire.

Mr DARRICAU fait le point sur les suggestions de la Chambre de Commerce et d'Industrie concernant le centre bourg.